

ici face à face, et je lui demande s'il a quelque chose à dire à mon sujet. A-t-il quelque accusation à porter contre moi ? S'il en a, qu'il les porte comme un homme doit le faire.

M. FOSTER : Soyez calme.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je serai très calme.

M. FOSTER : Mon honorable ami (M. Tarte) ne m'a pas compris, et je vais lui faire connaître ma pensée plus clairement. Dans la presse, et sur les tribunes publiques, depuis trois ou quatre ans, mon honorable ami (M. Tarte), tout en faisant certaines révélations, a toujours tenu ouvert une espèce d'arsenal, disant à son auditoire : " Je vous ai fait connaître une partie de mes secrets, je voudrais en dire beaucoup plus long, mais je ne le ferai pas maintenant." Ce que j'avais dans l'idée, en disant que l'honorable ministre usait de dissimulation, c'est qu'il peut tenir cette menace suspendue sur la Chambre. De grâce, ne la suspendez pas sur nos têtes ! Faites-nous connaître tout ce que vous savez.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Dans le passé, j'ai tâché de faire de mon mieux dans la presse, et mon honorable ami n'a pas trouvé, après tout, que j'étais un si mauvais journaliste. Je suis à peu près le même, je me suis peut être amélioré. Je vais tâcher de dire tout ce que je pourrai, afin de renseigner mon honorable ami qui paraît avoir oublié beaucoup de choses ; les arrêtés du conseil, par exemple, qu'il a lui-même contribué à adopter. Je le répète : lorsque j'ai pris la direction du département, j'ai demandé à mes fonctionnaires de me préparer un état, et l'architecte en chef m'a donné les noms de soixante-quinze personnes dont on n'avait pas besoin, et j'ai ici cette liste. Je les ai renvoyés après les avoir payés, et tout va bien sans eux. Je ne puis en dire davantage.

M. REID : Ces soixante-quinze hommes que le ministre a renvoyés appartenaient-ils tous à l'équipe employé aux réparations, ou restent-ils encore des hommes appartenant à cette équipe ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Nous avons encore cinquante-cinq hommes, ou à peu près, qui font la besogne.

M. REID : En avez-vous employé d'autres, depuis que vous avez renvoyé ces soixante-quinze hommes ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non, je n'en ai repris aucun.

M. REID : Mais en avez-vous employé de nouveaux ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non, pas un seul homme nouveau.

M. REID : Le ministre croit-il que ces soixante-quinze hommes pourront faire toutes les réparations pour l'année prochaine ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : J'espère même pouvoir me dispenser des services d'un plus grand nombre. Je ne saurais dire exactement dans quelle catégorie, mais les rapports que

M. TARTE.

j'ai me prouvent que je puis en toute sûreté me dispenser des services de quelques autres.

M. REID : Si le ministre s'aperçoit qu'il a besoin d'un plus grand nombre d'hommes, emploiera-t-il de préférence quelques-uns de ceux qu'il a renvoyés.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : La question est formelle, je vais y répondre catégoriquement. Parmi les hommes qui ont été renvoyés, il y a d'excellents employés, contre lesquels il n'y a pas l'ombre d'une accusation, et je me ferai certainement un devoir de reprendre ces hommes si j'en ai besoin, et je le ferai avec plaisir.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. SPROULE : Ces hommes sont-ils payés à même ce crédit ? Je croyais qu'ils étaient payés à même les crédits affectés aux dépenses éventuelles.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Ces hommes étaient employés dans les édifices publics, ici ; voilà la raison qui nous a portés à mettre cet item sous ce chef.

M. SPROULE : Alors, le mandat du gouverneur général dont on s'est servi pour payer ces hommes se trouve compris dans ce premier item ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est cela.

M. HAGGART : Quand il s'agira d'adopter ce crédit en dernière épreuve, j'aimerais avoir le rapport du fonctionnaire d'après lequel on a payé ces hommes, ainsi que le rapport sur lequel le ministre s'est basé pour les renvoyer.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je produirai ce rapport avec plaisir.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : Je ne sais pas quand ces hommes que l'on a renvoyés sont entrés au service du gouvernement ; mais vu la déclaration faite par le ministre, relativement au service des hommes employés au bureau de l'architecte et qu'il a renvoyés, je désire signaler à l'attention l'état de choses qui existait en 1892, lorsque l'architecte en chef fut examiné sous serment devant la commission du service civil. On lui posa la question suivante :

Avez-vous quelques recommandations à faire qui pourraient réduire les dépenses de votre bureau, sans nuire à son efficacité ?—R. Je crois que notre division du département est administrée aussi économiquement que l'est tout autre département du gouvernement. Je produis un état que j'ai préparé pour le ministre, lequel démontre combien coûtent les architectes du dehors pour faire l'ouvrage, par comparaison avec ce que cela coûte pour le faire avec le personnel du ministère. J'ai actuellement dans le personnel des dessinateurs, seulement deux commis de plus que dans le personnel de 1871, lorsqu'il n'y avait pas le tiers, certainement pas la moitié de l'ouvrage actuel.

Les autres témoignages paraissent démontrer, à tout événement, qu'en 1892, ce bureau n'était pas encombré. Je crois la chose importante, si l'on tient compte de la fausse impression qu'a causée la déclaration du ministre, portant qu'il y avait dans ce département un grand nombre d'hommes dont les services n'étaient pas requis. Il est parfaitement compatible avec les intérêts du service public d'avoir gardé des hommes dans le service lorsque